

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LA POSSONNIERE**

**SÉANCE DU 8 AVRIL 2022**

**DATE DE CONVOCATION** : 1<sup>er</sup> AVRIL 2022  
**NOMBRE DE CONSEILLERS ELUS** : 19  
**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE** : 19  
**NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS** : 17

L'an deux mil vingt-deux, le huit du mois d'avril, à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de LA POSSONNIERE se sont réunis à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal de LA POSSONNIERE sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : M. Jacques GENEVOIS, Maire ;  
M. Alain FAGAT, Mme Béatrice MECHIN, M. Julien RAVARY, Mme Sylvie MARGOTTIN, M. Dominique FAYOLA, adjoints ;  
~~Mme Charlotte GRIMAULT~~, Mme Nathalie PICHARD, Mme Emmanuelle ROUSSEAU, conseillères déléguées ;

Mme Ginette ALBERT, Mme Bernadette BEAUPÈRE, M. Frank BLACHÈRE, ~~M. Gildas BURY~~, Mme Virginie COUTAND, M. Camille JEANNEAU, M. Cédric LESAGE, M. Maxime OUVRARD, M. Guy PERRET, Mme Annie PODEUR, conseillers.

**Absent** :

**Pouvoir** :

- Mme Charlotte GRIMAULT a donné pouvoir à Mme Béatrice MÉCHIN
- M. Gildas BURY a donné pouvoir à M. Dominique FAYOLA

**Désignation du secrétaire de séance** : Mme Emmanuelle ROUSSEAU

**Assistaient en outre à la réunion** : Mme Aude MIDY, secrétaire générale remplaçante.

**Approbation du compte-rendu de la séance du 4 mars 2022** : le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**2022.015 – AFFAIRES INTERCOMMUNALES : RAPPORT D'ACTIVITE CCLLA**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance a été présenté en Conseil communautaire. Il retrace les éléments marquants de l'année 2021 à travers les grands éléments budgétaires et les temps forts, ainsi que les actions engagées dans les différentes compétences communautaires.

Ce rapport rappelle les actions en faveur du développement économique et touristique, les projets concernant l'aménagement du territoire, la rénovation énergétique. Il resitue le champ de l'action sociale par le moyen de la Convention Territoriale globale (CTG), et les soutiens aux différents âges de la vie de la petite enfance aux personnes âgées. L'année 2021 marque l'amorce d'une définition de la politique culturelle globale et partagée, et le réseau de lecture publique continue à se développer. La décision a été prise du retour des équipements sportifs communautaires aux communes au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (hors piscines).

L'environnement est pris en compte avec la surveillance des digues, celle des zones sensibles, l'harmonisation de la tarification collective... La gestion de l'assainissement fait partie des compétences transférées et a été confié par la CCLLA à Véolia pour 10 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2021, sur notre commune la SAUR continue à intervenir.

La voirie, son entretien et son aménagement font partie des compétences communautaires, ainsi que l'organisation des services de mobilité en partenariat avec la Région.

Depuis 2 ans les services techniques communs sont répartis sur 5 secteurs d'intervention.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les compétences de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance ;

Madame Annie PODEUR arrive à 20h40

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

- **PREND acte de la présentation du rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance**

#### **2022.016 – AFFAIRES COMMUNALES : SUIVI DES COMMISSIONS ET DES PROJETS.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une réunion publique pour présenter le projet Cœur de village a eu lieu à la salle des Vaureitres jeudi 7 avril à 20h30 en présence du cabinet Résonance UP avec une bonne participation (120 personnes). A l'issue de la présentation d'une heure, il y a eu des discussions constructives (37 questions posées qui sont plus des demandes d'information, il n'y a pas d'opposition exprimée au projet). Les panneaux réalisés par Résonance UP sont exposés au Ponton, pour que chacun puisse les consulter, lors des 2 dimanches d'élection. La démarche est appréciée des participants.

Monsieur Alain FAGAT informe du démarrage des travaux du parking de la rue Saint-Jacques. Une première réunion de chantier a eu lieu le mercredi 30 mars avec le cabinet PRAGMA. L'entreprise TPPL va réaliser les travaux. Démarrage du chantier le 20 avril.

En ce qui concerne la construction du dojo, Il précise que les premiers dossiers de consultation des entreprises sont rectifiés, nous sommes en attente de validation du bureau d'études.

Madame Emmanuelle ROUSSEAU présente les projets portés par la commission conviviale. Le premier concerne les portes-ouvertes des activités des associations. Elle rappelle que depuis le nouveau mandat, il n'a pas été possible d'organiser de temps de rencontres avec les associations pour les nouveaux habitants, ni de forum. Or les associations ont besoin de se faire connaître pour favoriser l'inscription dans leurs activités. Dans ce but, la Commission Conviviale propose de mettre en avant au printemps les clubs sportifs et en septembre les clubs culturels via une communication groupée de leurs portes ouvertes. Une rencontre avec les associations a été organisée fin février pour leur présenter le projet. Fin mars, chaque association devait proposer des créneaux.

Elle présente un second projet d'animer notre commune pour l'été, suite au constat que la population présente sur la commune pendant les mois de juillet et d'août est de plus en plus nombreuse. Le développement du tourisme vert, le circuit « La Loire à Vélo », l'attractivité du port et du camping, les séjours en vacances plus courts... y sont pour quelque-chose. Le retour de la

première réunion avec les associations le samedi 26 février à la Mairie avec la proposition d'élaborer une brochure d'animations estivales - avec tous les acteurs - a suscité un vif intérêt. Les associations avaient jusqu'au 26 mars pour communiquer leurs idées à la Commission. A titre d'exemple, il peut s'agir d'une marche un samedi matin, un tournoi de pétanque un vendredi après-midi, de la lecture au Port ... La Commission Conviviale souhaite par ce projet : faire se croiser et se rencontrer les habitants, favoriser des découvertes, pratiquer une activité ensemble, sortir.

**Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :**

- **PREND ACTE de ces informations.**

#### **2022.017 – AFFAIRES COMMUNALES - MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION MARCHÉ**

Madame Béatrice MECHIN rappelle au conseil municipal que la délibération 2021-072 du 12 novembre 2021 a permis la création d'un marché hebdomadaire le samedi matin sur la place de la mairie. Il avait été convenu (mais non délibéré) qu'une commission marché composée de Monsieur le Maire et des membres de la commission conviviale, suivrait les attributions d'emplacement. Il convient donc de créer cette commission par délibération.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

- **ACCEPTE qu'une commission marché soit créée pour suivre les attributions d'emplacement et le bon déroulement du marché hebdomadaire du samedi matin,**
- **DIT que la commission marché est composée de six élus de la commission Conviviale et de Monsieur le Maire**

#### **2022.018 – FINANCES - LOTISSEMENT TERTRE HUET : VOTE DU COMPTE DE GESTION**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion, transmis par le Receveur, qui doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations :

- **Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire.**
- **Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.**
- **Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.**

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

- **DECLARE** que le compte de gestion Tertre Huet dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **2022.019 – FINANCES : LOTISSEMENT TERTRE HUET - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

M. Julien RAVARY, adjoint aux finances, rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance du 10 décembre 2021, le budget a été voté sans reprise des résultats, l'exercice comptable n'étant pas terminé.

Il présente les résultats du compte administratif analysés le 14 mars en commission finances et indique que les chiffres et les résultats sont conformes au compte de gestion.

Le compte administratif 2021 peut se résumer ainsi :

<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>	
Recettes.....	0.00 €
Dépenses.....	131 048.01 €
Résultat de l'exercice 2021.....	- 131 048.01 €
Report du résultat de l'exercice 2020 .....	59 987.05 €
Résultat cumulé 2021 .....	- 72 060.96 €
<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>	
Recettes.....	0.00 €
Dépenses.....	0.00 €
Résultat de l'exercice 2021.....	0.00 €

M. Julien RAVARY précise que la clôture du budget de lotissement étant effective, le report de résultat sera intégré au budget communal.

M. Jacques GENEVOIS, Maire se retire.

M. Julien RAVARY, propose au Conseil Municipal de délibérer sur ce dossier.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

- **ADOpte** ce document budgétaire.

#### **2022.020 – FINANCES : LOTISSEMENT TERTRE HUET - AFFECTATION DU RESULTAT SUR LE BUDGET PRINCIPAL**

Considérant que le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2021 du lotissement Tertre Huet confirment en tous points les résultats du budget primitif 2021,

Considérant les résultats suivants issus du compte de gestion et du compte administratif de l'année 2021 :

- Un déficit cumulé de la section de fonctionnement de – 72 060.96 €.

Monsieur le Maire explique que compte-tenu de la clôture du budget du Lotissement du Tertre Huet au 31 décembre 2021 (délibération 2021-089 du 10 décembre 2021) il est nécessaire de reporter le résultat de clôture sur le budget principal. Il demande alors au conseil de bien vouloir approuver ce report.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

- **APPROUVE ces résultats.**
- **APPROUVE le report de – 72 060.96 € du résultat du budget Tertre Huet sur le budget principal.**

#### **2022.021 – FINANCES - BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION 2021**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion, transmis par le Receveur, qui doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations :

- **Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire.**
- **Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.**
- **Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.**

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

- **DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

#### **2022.022 – FINANCES - BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

M. Julien RAVARY, adjoint aux finances, rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance du 10 décembre 2021, le budget a été voté sans reprise des résultats, l'exercice comptable n'étant pas terminé.

M. Julien RAVARY présente les résultats du compte administratif analysés le 14 mars en commission finances et indique que les chiffres et les résultats sont conformes au compte de gestion. Il rappelle que le résultat du lotissement du Tertre Huet (conformément à la délibération 2022-020) doit être affecté sur le budget principal.

M. Julien RAVARY présente le compte administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
Recettes.....	2 138 924.74 €
Dépenses.....	<u>1 592 915 .74 €</u>
<i>Résultat de l'exercice 2021 .....</i>	<i>546 009.00 €</i>
<i>Résultat 2020.....</i>	<i>200 000.00 €</i>
Résultat 2021 avant report Assainissement.....	746 009.00 €
Report résultat Assainissement 2020.....	83 769.59 €
Résultat clôture 2021 .....	829 778.59 €
Report Clôture Lot Tertre Huet .....	<u>- 72 060.96 €</u>
<b>RÉSULTAT cumulé après intégration du Tertre Huet</b>	<b>757 717.63 €</b>
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
Recettes.....	841 287.19 €
Dépenses.....	<u>1 227 083.25 €</u>
<i>Résultat de l'exercice 2021 .....</i>	<i>- 385 796.06 €</i>
Résultat 2020 .....	820 174.16 €
Résultat 2021 avant report Assainissement.....	434 378.10 €
Report du résultat Assainissement 2020.....	<u>180 582.86 €</u>
<b>RÉSULTAT cumulé 2021 .....</b>	<b>614 960.96 €</b>

M. Jacques GENEVOIS, Maire se retire.

M. Julien RAVARY, adjoint aux finances, propose au Conseil Municipal de délibérer sur ce dossier.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

- - **ADOpte ce document budgétaire.**

#### **2019.023 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS**

Considérant que le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2021 confirment en tous points les résultats du budget primitif 2021,

Considérant les résultats suivants issus du compte de gestion et du compte administratif de l'année 2021, ainsi que de l'intégration du résultat du lotissement du Tertre Huet suite à sa clôture :

- Un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 757 717.63 €.
- Un excédent cumulé de la section d'investissement de 614 960.96 €.

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats suivants :

- 537 717.63 € au compte 1068 « excédent capitalisé ».
- 220 000.00 € en « Report d'excédent de fonctionnement » au compte 002.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

- **APPROUVE ces résultats.**
- **APPROUVE l'affectation au compte 1068 de la somme de 537 717.63 €**
- **APPROUVE le report en excédent de fonctionnement au compte 002 de 220 000 €**

**2022.024 – FINANCES - BUDGET PRINCIPAL : DM 1**

M. Julien RAVARY, adjoint aux finances, indique qu'il est nécessaire d'adopter une décision modificative au budget de la commune, pour intégrer les résultats de 2021 précédemment adoptés.

Au budget principal, il propose une décision modificative n° 1 afin de reprendre les résultats de l'exercice de 2021 et mettre à jour certaines inscriptions budgétaires.

**DM1 - BP Commune 2022**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
COMPTE	OBJET	MONTANT	COMPTE	OBJET	MONTANT
60612	Energie	12 650,00 €	002	Résultat de fonct reporté	220 000,00 €
60622	Carburant	400,00 €			
6068	Autres matières et fournitures	162 900,00 €			
6156	Maintenance	1 500,00 €			
64111	Personnel titulaire	20 000,00 €			
64131	Personnel non titulaire	10 000,00 €			
65748	Subvention de fonctionnement aux associations	1 550,00 €			
66111	Intérêts des emprunts	11 000,00 €			
TOTAL		220 000,00 €	TOTAL		220 000,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
COMPTE	OBJET	MONTANT	COMPTE	OBJET	MONTANT
ch16-cpte165	Dépôts et cautionnements	1 200,00 €	001	Solde d'exécution de la sect <sup>a</sup> d'investissement reporté	614 960,96 €
op 93-21538	Travaux de voirie (curage Port + eaux pluviales Cassoir)	13 272,00 €	1068	Excédents de fonct <sup>a</sup> capitalisés	537 717,63 €
op 157-21311	Mairie (local CCAS)	45 000,00 €	1641	Emprunt en euros	- 925 472,00 €
op 172-21578	Ponton (mise à niveau GTB)	3 210,00 €			
op 177-2051	Logiciels (mise à jour site RGD)	516,00 €			
op 186-2313	Aménagement Cœur de village	139 008,59 €			
016-1641	Emprunt	25 000,00 €			
TOTAL		227 206,59 €	TOTAL		227 206,59 €

M. Julien RAVARY précise que les 1550.00 € au compte 65748 représentent une subvention exceptionnelle pour l'école Les Goganes et se répartissent comme suit : 550 € de participation au projet Natexplorer et 1000 € pour le projet d'aire terrestre éducative (ATE).

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

- **APPOUVE** la décision modificative n°1 au budget principal telle qu'elle vient d'être présentée
- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 1550 € pour l'école les Goganes

### **2022.025 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DES TAUX POUR L'ANNEE 2022**

M. Julien RAVARY annonce aux membres du Conseil Municipal que la revalorisation des bases a été fixée à 1,21 pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, à 3,28 pour la taxe sur le foncier bâti et à 3,34 pour la taxe foncière sur le foncier non bâti dans la loi de finances 2022.

Il rappelle que la date limite de vote des taux d'imposition est fixée au 15 avril.

A taux constant en 2022, le produit des impôts locaux en résultant serait égal à :

	Produits net notifié en 2022 sans augmentation des taux			
	Bases prévisionnelles	Evolution des bases	Taux	Produit net budgété
T.H. S	177 905,00	1,21	14,96	26 615,00
T.F	1 739 000,00	3,28	47,39	824 112,00
T.F.N	114 200,00	3,34	37,81	43 179,00
<b>Total</b>				<b>893 906,00</b>
Compensation T.H				12 891,00
Compensation T.F				54 338,00
<b>Total budget</b>				<b>961 135,00</b>

**Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux des impôts locaux**

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

- **VOTE les taux d'imposition tels qu'ils ont été présentés ci-dessus sans augmentation pour l'année 2022**

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Décision du Maire sur délégation du Conseil Municipal**

M. le Maire rend compte des délégations qui lui ont été confiées dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et vu la délibération n°2020-032 en date du 28 mai 2020 lui notifiant ses délégations par le conseil municipal.

Droit de préemption concernant les biens suivants :

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a renoncé au droit de préemption de la commune pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner au motif que ces biens ne représentent pas d'intérêt pour la collectivité :

- 3 BIS, RUE DE VILLENEUVE
- Réf. Cadastres : 247 A 3013
- Superficie de 492 et de 124

**TOUR DE TABLE :**

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'il est obligatoire de procéder à la vérification des cartes d'identité à l'entrée du bureau de vote, de nouvelles cartes d'électeur ont été transmises, certaines ont été retournées elles seront à dispositions des électeurs. Beaucoup de procurations ont été enregistrées, attention une seule procuration par personne.

Monsieur le Maire informe du décès de Monsieur Guy Bureau ancien agent des services techniques, ses obsèques ont eu lieu lundi 4 avril dernier.

Monsieur le Maire annonce que Madame Charlotte Grimault, conseillère déléguée aux sports a donné naissance à Augustine Méchin le 19 mars.

Messieurs Alain FAGAT et Dominique FAYOLA précisent que la commission Dynamique qui devait se dérouler demain matin en vélo sur la commune, est reportée.

Nathalie PICHARD informe de la tenue du challenge club de basket ¼ de finale coupe de l'Anjou à Saint-Georges-sur-Loire ce weekend.

Madame Emmanuelle ROUSSEAU dit que la Commission Conviviale avait décidé de l'acquisition d'un barnum parapluie, le devis a été signé, il sera reçu prochainement.

Monsieur le Maire interroge les élus sur leur souhait de mettre en place une action vis-à-vis de l'Ukraine, la commission Solidaire va y réfléchir.

Madame Sylvie MARGOTTIN rappelle que le marché aux fleurs de l'école Saint-René aura lieu demain matin sur la place de la mairie.

Madame Virginie COUTAND informe qu'elle a retravaillé l'enveloppe extérieure du projet MLH suite aux remarques des élus, et souhaite rencontrer prochainement l'architecte.

Monsieur Maxime OUVRARD fait part d'informations concernant la commission infrastructures de la CCLLA = une nouvelle procédure est mise en place pour la validation des devis qui devront être visés par un élu référent. Il informe aussi qu'un nouveau technicien sera prochainement recruté. La station de Chalonnes est maintenant terminée, des visites guidées sont organisées par Véolia. Il reste 2 autres stations en projet : à Beaulieu-Rabelais, et Juigné. Autre information : dans le cadre de la délégation de service public, Véolia prévoyait 50 chèques de 20 € par an distribués dans les CCAS pour aider à payer l'eau. Les factures d'eau vont arriver. Et pour finir, à Rochefort-sur-Loire concernant la rue éboulée depuis 1 an : depuis une semaine les sondages sont finis, et il va être possible de dessiner un nouveau projet, les travaux vont pouvoir recommencer.

Monsieur Camille JEANNEAU dit qu'il a eu de très bons retours de la mise en place des bancs, cela génère des discussions. Pour précision, sur les 42 bancs 17 ont été refaits à ce jour.

La Guinguette ouvrira pour la saison le vendredi 15 avril.

-----

**Heure de fin du Conseil Municipal : 22h30**

Prochain conseil municipal le 6 mai 2022